

UNSaMag

UNSA Magazine • N°215 mars 2021 • prix : 2,50 €

**MOINS SEUL·ES
PLUS FORT·ES
AVEC L'UNSA**



Élections
TPE



Salarié·es
du particulier employeur

Salarié·es
de très petites structures

Assistant·es
maternel·les

POUR ÊTRE MOINS SEUL·E ET PLUS FORT·E JE VOTE UNSA



© Création : Place des victoires - Crédit photo : Michael Veinis



ÉLECTIONS TPE : 22 MARS - 6 AVRIL 2021

Vote par voie postale ou par voie électronique sur electionstpe.org



Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA

Lors de la rencontre en bilatérale avec le Premier ministre, puis dans un courrier qu'elle lui a adressé le 10 mars dernier, l'UNSA a exigé la reconnaissance des travailleurs de la « seconde ligne ».

Parmi ces travailleurs, un grand nombre se trouve dans de petites structures comme les TPE. Mais quel que soit leur employeur, un de leur point commun est d'avoir globalement des « petits » salaires et de craindre pour leur avenir. C'est pourquoi l'UNSA agit sur deux plans :

- Sur la revalorisation des métiers, en demandant d'abord aux employeurs d'y contribuer par accord d'entreprise ou de branche ; en exigeant du gouvernement la mise en place de primes ou d'aides ponctuelles mais aussi qu'il compense pour les secteurs ou entreprises les plus en difficulté. Si l'UNSA soutient les mesures qui ont permis aux entreprises de résister à la crise, il n'y a pas de raison qu'une partie de l'argent public mobilisé ne le soit que pour les patrons et pas pour les salariés dont le rôle, dans la relance, est pourtant essentiel.
- Sur le maintien de l'emploi, l'UNSA demande d'abord l'abandon de la réforme de l'assurance chômage. Elle exige également que les aides aux entreprises et aux secteurs les plus fragilisés ne soient pas stoppées brutalement et soient consacrées à ceux qui en ont le plus besoin.

Dans les semaines et les mois qui viennent, l'UNSA maintiendra ces exigences et cherchera des solutions innovantes face aux défis qui nous seront lancés par l'après crise sanitaire. Et comme elle s'y est engagée, elle poursuivra son travail de proximité avec ceux qui sont le plus éloignés du syndicalisme. Faire le choix de l'UNSA, c'est faire le choix de la solidarité et de l'efficacité.

Sommaire

Zoom sur...	4
• L'UNSA dans les médias	
• Agenda	
Ils-elles font l'UNSA	5
• Résultats électoraux CSE	
• Ils-elles ont choisi de créer leur section	6
• Nouvelles sections	
En direct	
• UNSA Stellantis Sochaux - Belchamp	7
TPE 2021	
• Vote UNSA : dernière ligne droite	8
Actu nationale	
• L'Europe au service de l'habitat	9
• Projet de loi Climat :	
- Améliorer le processus parlementaire	10
- Pour un dialogue social, économique et écologique	11
• Médicament : repenser notre modèle	12
• Campagne de vaccination	13
Dossier	15-18
• 2022, la France aux commandes de l'Union européenne	
Fonction publique	20-21
• Négociation télétravail	
• Capital décès des agent·es public·ques	
Europe et International	22
• Conférence sur l'avenir de l'Europe	
Libertés & droits humains	23
• Le 8 mars, oui mais tous les jours !	
Focus juridique	24-25
• Financement syndical : favoriser l'accord collectif	
• Licenciement : bénéficier d'avantages rétroactifs	
IRP	26
• CSE, agir pour améliorer le dialogue social	
Culture et Société	28-29
• Interview d'Anne-Sophie Moreau (Philonomist)	
Transition technologique	30
• Hercule : préserver l'intégrité d'EDF	
Adhésion UNSA Magazine	30

L'UNSA dans les médias



Le café pédagogique
Toute l'actualité pédagogique sur internet

8 mars

L'UNSA Éducation lance son Baromètre 2021

« Il permet de recueillir l'opinion des enseignants et des autres professionnels de l'éducation sur leur métier, ses difficultés, les réformes et la politique menée par le ministère ».



12 mars

Salariés des TPE : l'UNSA interpelle Jean Castex

« L'Union nationale des syndicats autonomes demande à l'État une aide financière d'urgence, face à une situation qui conduit les salariés à « douter de l'avenir en plus de désespérer du présent ».

Nos communiqués de presse

- **Pour la première fois, « la deuxième ligne » a la parole.**

En savoir plus :

<https://www.unsa.org/Pour-la-premiere-fois-la-deuxieme-ligne-a-la-parole.html>

- **Réforme de l'assurance chômage : c'est toujours non !**

En savoir plus :

<https://www.unsa.org/Reforme-de-l-assurance-chomage-c-est-toujours-non.html>



Sur le blog de Laurent ESCURE :

<http://laurent-escure.org>

- **Une journée de lutte plutôt que de célébration** (8 mars)
« Exposition au virus, perte d'emploi, charge mentale, mais également recrudescence des violences conjugales : partout dans le monde, les femmes pâtissent lourdement de la crise. Cette situation s'ajoute à la persistance des inégalités structurelles entre femmes et hommes, notamment sur le terrain économique ».
- **Rencontre avec le Premier ministre : parlons solutions** (11 février)
« Le 3 février dernier, j'ai été reçu par le Premier ministre Jean Castex. À cette occasion, j'ai porté le message de l'UNSA : des solutions tout au long de l'année... ».
- **TPE : la très grande solidarité** (11 février)
« Chaque jour qui passe renforce une certitude : salarié·es comme patrons des TPE font preuve d'une formidable capacité de résilience. Celle-ci mérite d'être saluée. Les fragilités des TPE sont réelles et les épreuves encore nombreuses au cours des mois à venir. L'UNSA restera à leurs côtés pour promouvoir des solutions mois après mois... ».

Agenda CESE 2021

Pour cause de fin de mandature et renouvellement du CESE, pas de rendez-vous avant mai 2021

EXPRESSION DIRECTE

PROCHAINE ÉMISSION DE L'UNSA :

- **Mardi 13 avril,**
sur France 2, vers 13h50
- **Vendredi 16 avril,**
sur France 5, vers 22h30

Retrouvez toutes les émissions sur le site de l'UNSA, rubrique : « Écouter, voir ».

Journées mondiales

- **7 avril** - Journée mondiale de la santé [Organisation mondiale de la Santé]
- **28 avril** - Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail
- **1^{er} mai** - Fête du travail ou journée internationale des travailleurs et travailleuses

UNSA MAGAZINE 215 MARS 2021 - CE MAGAZINE COMPORTE DES PAGES SPÉCIALES : AMPLIFIONS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT ESCURE
DIRECTRICE DE RÉDACTION : STÉPHANIE VALMAGGIA - RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-PIERRE GILET - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : BÉATRICE BERNARD
PHOTOS : UNSA - ADOBE STOCK - MAQUETTE : UNSA CRÉA'COM - COMPOSITION : TACTIC IMPRESSIONS - RÉGIE PUBLICITAIRE : BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY
93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - IMPRIMERIE : TACTIC IMPRESSIONS - 2 RUE BERTHELOT 95500 GONESSE - TÉL. : 01 39 86 19 08
REVUE MENSUELLE CPPAP N°0123 S 05098 ISSN 1283-9396 - DÉPÔT LÉGAL : MARS 2021 - TIRAGE : 62 000 EXEMPLAIRES.
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES : 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - FAX : 01 48 18 88 99 - COURRIEL : UNSA@UNSA.ORG

Derniers résultats électoraux

En bleu, les scrutins où l'UNSA se présente pour la 1^{ère} fois.

Santé

- **Clinique Allera-Labrouste**
Paris - hospitalisation privée
197 salarié·es
→ Élection CSE, l'UNSA obtient 13,8 % des voix. FO et la CGT en liste d'union obtiennent respectivement 37,7 % et 16,1 %. Sud et CFTC en liste d'union obtiennent 10,7 % chacune, la CGC obtient 11,1 %. C'est la première fois que l'UNSA gagne sa représentativité sous sa seule étiquette.

Bureau d'étude technique

- **Sylob SA**
Cambon-d'Albi (81) - 143 salarié·es
→ l'UNSA fait 100 % des voix.
- **Eurofins Hygiène Alimentaire Sud Est**
Aix-en-provence (13) - 46 salarié·es
→ l'UNSA fait 100 % des voix.

Activités sociales

- **Espoir CFDJ Prévention Spécialisée 77**
Paris - 436 salarié·es
→ l'UNSA obtient 81,3 % des voix.

Transport

- **Amazon France Logistique**
Brétigny-sur-Orge (91) - 933 salarié·es
→ l'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 35,8 % des suffrages. La CGT obtient 26,9 %, CAT 18,3 %, CFTC 10,4 %. La CFDT et Solidaires ne sont pas représentatifs. *Bravo à Céline (et à son équipe) que nous avons présentée dans l'UNSA Mag n°211.*
- **Vienne Mobilités**
Pont-Évêque (38) - 65 salarié·es
→ l'UNSA fait 27,3 % des voix. FO, jusqu'ici seul syndicat, n'est plus représentative.

Logement

- **Logeo Seine Estuaire**
Le Havre (76) - 394 salarié·es
→ l'UNSA obtient 17,3 %. La CFDT obtient 50,4 %, la CGC 18,1 % et la CGT 14,4 %.

Sécurité

- **Hestia Services Sécurité Sud**
Ajaccio (20) - 198 salarié·es
→ l'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 45 % des voix devant le STC (33,3 %) et la CGT, jusqu'ici seul syndicat (17,8 %). FO n'est plus représentative.

Métallurgie

- **Polysoude SAS**
Nantes (44) - 174 salarié·es
→ l'UNSA obtient 48,8 % des suffrages.
- **Gémalto**
Gémenos (13) - 818 salarié·es
→ l'UNSA fait 14,4 % des voix.

Élections CSE chez Adrexo

Adrexo (15 400 salarié·es) est l'une des 2 entreprises de la branche de la distribution directe avec Mediapost SA.



Lors des élections du 27 mai 2020, seul·es les salarié·es ayant un ordinateur professionnel pouvaient voter dans l'entreprise (vote 100 % électronique). La justice a tranché en annulant les élections : rupture d'égalité dans l'accès au vote.

L'élection du CSE s'est donc déroulée du 11 au 16 mars 2021 avec 9 listes concurrentes. Absente de l'entreprise lors du dernier scrutin valide (février 2016), l'équipe UNSA a fait un score remarquable et remarqué : elle arrive en 4^e position avec 11,1 %, gagnant 429 voix et sa représentativité.

FO, jusqu'ici 1^{er} syndicat, a été lourdement sanctionnée avec une perte de plus de 1350 voix et une baisse de 16,7 points.

Deux syndicats autonomes « maison » sont également représentatifs.

La CGT sauve de justesse sa représentativité avec une perte de 1125 voix et une baisse de 14,1 points.

La CFTC (8,6 %) et la CFDT (7,4 %) ont perdu leur représentativité. Solidaires progresse mais reste non représentative avec 7,4 %. La CGC (2,8 %) reste stable.

Un second tour est organisé. À l'heure du bouclage de ce magazine, les résultats du 2nd tour ne sont pas connus. Bravo à toute l'équipe dynamique d'UNSA Adrexo.

Représentants à l'AG de la mutuelle du groupe d'Air France

Pour le collège des salariés actifs (49 927 inscrits), l'UNSA arrive en 2^{ème} position avec 7 sièges. Pour le collège des retraités (33 534 inscrits), l'UNSA se présentait pour la première fois et arrive en 4^{ème} position avec 2 sièges.

Ils•elles ont choisi de créer leur section syndicale UNSA

Nous vous présentons le parcours de 4 salarié•es qui ont choisi de se prendre en main et de créer une section syndicale UNSA dans leur entreprise.



Laurence, 49 ans, contrôleuse de gestion transport depuis 3 ans chez FM Logistic (60), près de 5000 salarié•es en France.

« Un proche m'a fait découvrir l'UNSA, ses valeurs, son autonomie et sa volonté de dialogue social. Avec l'UNSA, je veux défendre l'égalité femme - homme dans notre métier. Nous allons aussi travailler sur les risques psychosociaux. Notamment l'épuisement nerveux dû à la surcharge mentale imposée par les systèmes informatiques. Je souhaiterais également porter une réflexion sur les enjeux sociaux des évolutions du marché du transport. »



Imed, 43 ans, responsable de magasin depuis 24 ans chez Zara France-Inditex, 6000 salarié•es.

« Longtemps adhérent d'un syndicat historique, j'ai rejoint l'UNSA pour son autonomie et le respect qu'elle porte aux équipes de terrain et à leurs choix d'actions. Déjà 200 adhérents nous ont rejoints. Face à l'énorme investissement dans le numérique de l'entreprise, nous travaillons avec l'UNSA pour obtenir que notre rémunération intègre des commissions plus importantes en lien avec les ventes Internet. Les progressions de vente online sont telles qu'il nous semble important de ne pas louper l'opportunité de négocier une rémunération d'un vecteur de vente qui sera certainement inévitable pour les années à venir. »



Sylviane, 50 ans, contrôleuse qualité chez Normande de Nettoyage (76), 240 salarié•es.

« Plus du tout en accord avec mon syndicat, j'ai rejoint l'UNSA auquel mon mari adhérerait déjà. Avec l'UNSA, nous voulons faire aboutir le projet d'un budget pour l'action sociale, non mis en place depuis l'élection du CSE. Il faut aussi travailler sur les indemnités de transport, insuffisantes pour les agents d'entretien qui se déplacent sur plusieurs sites avec leur véhicule (essence et frais de parking). Il y a aussi urgence à trouver une solution face à la dénonciation de l'accord d'annualisation par le syndicat historique. »



Maximilien, 38 ans, directeur de magasin depuis bientôt 3 ans chez Action, 9000 salarié•es en France.

« Ancien adhérent d'un syndicat historique, j'ai rejoint l'UNSA pour ses valeurs, notamment le respect des personnes et leur culture. Je souhaite aujourd'hui faire connaître et représenter le syndicat, ainsi que ses actions auprès de l'ensemble des collaborateurs d'Action. Avec l'UNSA, je veux travailler pour améliorer la protection sociale, la rémunération et la reconnaissance du travail, des compétences et du savoir-faire des salariés. Je souhaite faire en sorte que chaque voix compte auprès de la direction de mon enseigne. »

Nos nouvelles sections syndicales

Bureau d'étude technique

- Sylob SA - Cambon d'Albi (81)

Santé publique

- GHU AP-HP Centre Universitaire de Paris - Paris (75)

Santé privée

- Almaviva Monceau - Paris (75)

Transport Logistique

- Euromat Transport - Morangis (91)
- FM Logistic - Longueil Sainte Marie (60)
- Solution distribution colis - Béziers (34)

Transport voyageurs

- VFD Cube - Saint Egerne (38)

Transport urbain

- Keolis Grand Nancy KGN - Nancy (54)

Activité de la récupération

Zoom sur les sections créées récemment au sein du groupe **Paprec** :

- Paprec Méditerranée : Marseille (13), Martigues (13), Lansargues (34)
- Paprec Réseau : Vitrolles (13), Gasville-Oisème (28), Pujaut (30), Nîmes (30), La Londe Les Maures (83)

- Paprec Plastiques : Neaufles-Auvergny (27), Trémentines (49)
- Paprec Île-de-France : Le Blanc-Mesnil (93), Belloy-en-France (95)
- Paprec Techniques : Sarcelles (95)
- Paprec D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques - Paris (75)
- Paprec CRV : Villers-St-Paul (60)

Isabelle Reynaud

Stellantis

Une équipe unie à Sochaux-Belchamp

L'UNSA s'est implantée en 2020 chez Stellantis, anciennement PSA, sur les sites de Sochaux et Belchamp grâce à des salariés dynamiques et motivés. Une vingtaine d'adhérents s'est réunie le 9 mars 2021 pour travailler sur les objectifs de la section et les actions à engager avant les élections prévues fin 2022.



Pourquoi avoir créé une section UNSA chez Stellantis ?

Nous voulons rassembler les salariés des différentes unités qui ne se reconnaissent pas dans les autres syndicats. Chez Stellantis, les syndicats sont très marqués dans leurs actions. On a les syndicats qui disent « non » et les syndicats que nous appelons les « conformistes », c'est-à-dire les syndicats qui attendent les propositions de la direction et négocient à la marge. À l'UNSA, nous savons faire des compromis dans l'intérêt des salariés, mais nous serons toujours contre la compromission. Nous voulons faire changer l'image du syndicalisme dans l'entreprise, en montrant que nous sommes au service des salariés.

Quelles sont vos priorités ?

Le site de Sochaux connaît actuellement une forte activité mais sans les effectifs nécessaires. La perspective de l'arrêt de la chaîne du montage d'une voiture nous interroge sur l'avenir des emplois concernés. Les conditions de travail se dégradent dans un contexte de pandémie qui pèse déjà fortement sur les salariés.

Dans ce contexte, nous devons être aux côtés des salariés, agir avec sincérité pour défendre l'intérêt commun, et de chacun individuellement.

Que faites-vous pour développer la section ?

Nous faisons des tournées de terrain régulières pour informer les salariés et échanger avec eux. Nous sommes transparents. Il faut savoir dire les choses quand ça va et quand ça ne va pas, et être clair sur ce que nous pouvons faire et ne pas faire. Côté communication, nous adressons aux salariés des informations et nos propositions pour faire avancer tel ou tel sujet. Pour chaque problème, nous essayons de trouver une solution. Tous les sujets nous intéressent. Il n'y a pas que les négociations annuelles obligatoires. Notre action, c'est au quotidien que nous la menons. Nous l'appuyons sur notre force militante et sur nos adhérents de plus en plus nombreux.

**Propos recueillis par Elsa Régent
Secrétaire nationale au conseil
et à l'appui des équipes**

Dernière ligne droite pour le vote UNSA

Derniers jours avant la clôture du scrutin, fixée au 6 avril. Dans la campagne éclair qui mobilise toute notre énergie, il ne faut négliger aucune voix et aller les chercher une à une. Tous les leviers auront été actionnés pour faire rayonner l'UNSA !

À l'heure où vous aurez ce magazine entre les mains, l'essentiel de la campagne sera passé. En point d'orgue de cette vaste mobilisation, c'est le vote UNSA qui est sollicité.

Syndicat des solutions, syndicat solidaire pour les très petites structures comme pour leurs employé·es, syndicat de la proximité avec le déploiement de plus de 1200 Z'aideurs sur l'ensemble du territoire : il faut que, de manière logique, les salarié·es TPE mettent désormais le bon bulletin dans l'urne.

Une vaste campagne média tous azimuts a été organisée et de nombreux militants ont pu témoigner de leur fierté à entendre à la radio, ou lire dans la presse magazine, que l'UNSA avait toute sa place dans ce scrutin mais plus largement dans le paysage syndical français, avec son originalité et sa couleur, n'en déplaise à certains.

Un sondage auprès des salarié·es TPE

L'enquête, réalisée par BVA du 23 février au 1^{er} mars 2021 porte sur un échantillon de 601 salarié·es de TPE âgé·es de 18 ans et plus.

Les principaux enseignements :

- Les salarié·es de TPE voient leurs conditions de travail se détériorer ces derniers temps et cela peut avoir une influence sur les relations qu'ils•elles entretiennent avec leur employeur ;
- Ils•elles connaissent majoritairement mal leurs droits et ont le sentiment d'être lésé·es par rapport à ceux travaillant dans les grandes entreprises ;
- Ils•elles attendent des syndicats de l'écoute et une approche pragmatique.

Toutes les composantes UNSA sur le pont

- **Le siège national** qui organise et coordonne la campagne de phoning auprès des salarié·es dont nous avons pu récupérer les coordonnées téléphoniques, mais aussi la campagne sur les réseaux sociaux avec le soutien de militants volontaires qui ont rejoint le groupe WhatsApp « *L'UNSA en campagne TPE* » et la mise en musique de la campagne média grand public (radio, presse...).
- **Les fédérations et OSA** qui communiquent très largement dans leurs réseaux militants et d'adhérents sur l'importance du vote UNSA via des publications spéciales TPE.
- **Les juristes de l'UNSA** qui se rendent disponibles pour gérer la plateforme téléphonique dédiée aux salarié·es TPE.

Un appel à voter

Deux types de distribution ont été envisagés :

- **une diffusion de proximité**, s'appuyant sur le cercle de connaissances ou de voisinage des militantes et militants UNSA. C'est la diffusion la plus efficace (et la plus facile d'un point de vue sanitaire) ;
- **une diffusion militante** plus massive et moins ciblée : zones commerçantes, centres bourgs... Les UD et UR ont ainsi organisé plus d'une centaine d'initiatives de ce genre et ont pu compter sur des militants interprofessionnels, des Z'aideurs ou des militants de fédérations/syndicats de l'UNSA.

D'avance un grand merci à vous toutes et tous pour cette mobilisation sans précédent !

RDV dans le magazine de mai pour vous livrer tous les résultats.

Stéphanie Valmaggia-Desmaison

L'Europe au service de la politique de l'habitat

La production de logements sociaux, la rénovation des bâtiments, la lutte contre la précarité énergétique sont des priorités partagées par la Commission européenne. La Stratégie européenne pour une vague de rénovations entend déployer les investissements au service de l'efficacité énergétique et Nicolas Schmit, commissaire européen chargé de l'emploi et des droits sociaux, appelle à faire du logement « une question d'intérêt public ».

Plusieurs dispositifs européens peuvent être sollicités pour cofinancer des réhabilitations thermiques ou la construction de logements.

Plan d'investissement européen 2021-2027 : mieux mais insuffisant

Plus efficace : simplification des règles des aides d'État, instauration de critères écologiques, ciblage des financements plus accessibles, possibilité de combiner les différents fonds, prêts et subventions.

5 objectifs prioritaires : innovation, développement durable, mobilité et connectivité, Europe sociale, Europe des citoyens.

En matière de logement, cela se traduit, par exemple, par des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique, de résorption de l'habitat insalubre, de construction de logements sociaux et d'hébergement d'urgence, d'inclusion des quartiers prioritaires de la ville ou des territoires ruraux.

Des aides à la préparation des projets

Le mécanisme ELENA, de la Banque européenne d'investissement, propose une assistance technique (études préalables, conseils juridiques,...) aux projets d'efficacité énergétique de plus de 30 Md€, les autres étant dirigés vers des partenaires.

Le dispositif *Facilité européenne* pour les villes subventionne des analyses préparatoires au montage de plans d'investissement.

Mobiliser les subventions européennes

Tout projet du secteur du logement à visée d'inclusion sociale ou au service de la transition écologique peut mobiliser les subventions suivantes :

Le plan de relance européen, au travers du plan français, dont la rénovation thermique des bâtiments est une priorité.

Les fonds européens, issus des politiques de cohésion économique, sociale et territoriale, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche, gérés par les conseils régionaux :

- FSE+ (Fonds social européen) réunit l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) et le programme EaSI pour l'emploi et l'innovation sociale,



©herreneck-stock.adobe.com

- FEDER (Fonds européen de développement régional),
- FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural),
- FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

Un accord de partenariat entre chaque État membre et la Commission européenne fixe tous les 7 ans la stratégie, les priorités et les modalités de bonne utilisation des fonds. Il fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation au regard des recommandations du Semestre européen.

Les programmes d'appels à projets, notamment Horizon Europe et LIFE, gérés directement par la Commission européenne.

Emprunter à l'Europe

La Banque européenne d'investissement accorde des prêts garantis par l'Europe ouverts au logement social, pour des projets qui relèvent des orientations stratégiques de l'UE, soit directement, soit en partenariat.

Pour amplifier la rénovation énergétique et la construction de logements en France, tous les instruments doivent être mobilisés dans leur totalité. Les représentants UNSA dans les régions (CESER) et dans le secteur du logement doivent s'en saisir.

Rachel Brishoual

Projet de Loi Climat

À améliorer par le processus parlementaire



A lors que 2020 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée, la France n'a toujours pas limité ses émissions de gaz à effet de serre à un niveau tel que les objectifs de la COP21 ou ceux assignés par la Commission Européenne soient atteints.

Pour l'UNSA, le projet de loi « portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets » répondant aux propositions des 150 citoyens de la Convention citoyenne pour le climat est un rendez-vous historique, celui de la double transition écologique et technologique.

Mais les mesures du projet de loi sont insuffisantes au regard des objectifs de baisse, insuffisantes car, comme l'a rappelé le CESE ou même le Haut conseil pour le climat, les mesures sont pour la plupart limitées, différées dans le temps ou conditionnées.

Des investissements massifs nécessaires

Au-delà du plan de relance qui a affiché des chiffres sans précédent en matière d'investissement dans les technologies « vertes », l'UNSA regrette, qu'à l'occasion de ce projet de loi, aucune nouvelle mesure incitative n'ait été décidée pour encourager l'investissement massif dans les start-ups innovantes au service de la transition écologique.

La rénovation énergétique des bâtiments, un impératif

L'UNSA est favorable à la mise en place d'un Service public de la performance énergétique de l'habitat, mais il est nécessaire de préciser les moyens alloués à son développement (réseau harmonisé de guichets uniques sur tout le territoire).

Par ailleurs, la rénovation des bâtiments publics par l'État doit être une priorité et un exemple.

Enfin, parler de rénovation des bâtiments c'est aussi parler de décarbonation des modes de chauffage.

Du forfait de mobilité durable à l'éco-prêt à taux zéro

L'UNSA est favorable au renforcement des plans de mobilité en transports en commun, susceptibles de générer des emplois nouveaux. Il faudrait ainsi généraliser le forfait mobilités durables à tous les salariés sur le territoire.

L'UNSA a également proposé la mise en place d'un « éco-prêt » à taux zéro pour acheter des véhicules peu émetteurs et organiser, dès 2025, la fin de vente des véhicules les plus polluants.

Et le télétravail ?

L'UNSA a regretté que le télétravail, qui permet, selon l'avis d'experts, de réduire significativement l'empreinte carbone du travailleur, ne soit pas abordé une seule fois dans ce projet de loi, alors que la proposition de la Convention citoyenne pour le climat d'un droit opposable à l'employeur d'un jour de télétravail, lorsque la distance domicile-travail est supérieure ou égale à 10 km, est une bonne proposition.

L'UNSA avait rappelé qu'il fallait donner un cadre législatif aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat afin d'allier transition écologique et justice sociale, et qu'il appartiendrait aux députés et sénateurs, représentants légitimes dans notre démocratie parlementaire, de se saisir de ce sujet. C'est donc à eux d'agir maintenant pour donner davantage de force et d'ambition à ce projet de loi !

Guillaume Trichard

Projet de loi Climat

Une opportunité pour un dialogue social, économique et écologique

Le 24 février 2021, l'UNSA a participé à l'audition réalisée par la rapporteure du projet de loi « Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets » qui avait pour objectif d'aborder le volet adaptation de l'emploi.

➤ Sur les CSE

L'UNSA a rappelé qu'elle était favorable à l'intégration du sujet de la transition écologique dans les attributions du comité social et économique, mais que cette nouvelle prérogative devait prévoir la prise en charge financière par l'entreprise d'un expert sur cette thématique afin d'accompagner le CSE. L'UNSA a aussi souligné la nécessité d'élargir les formations économiques, sociales et syndicales à la thématique environnementale, en prévoyant un module supplémentaire et du temps pour les représentants du personnel.

➤ Sur la GPEC / GEPP

Dans le cadre de la négociation sur la GPEC/GEPP (Gestion des emplois et parcours professionnels), des mesures concrètes doivent être prises pour anticiper les mutations professionnelles liées à la transition énergétique et écologique, en articulation avec la présentation de la stratégie de l'entreprise. Il faut intégrer également cette vision dans le plan de développement des compétences (PDC).

➤ Sur la BDES

L'UNSA a profité de cette audition pour demander un renforcement de la base de données économiques et sociales (BDES) avec l'intégration d'indicateurs environnementaux, la BDES devenant ainsi la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE).

➤ Sur les indicateurs verts

L'UNSA a souligné l'importance d'intégrer plus d'items « verts » dans les accords d'intéressement et de participation, notamment sur la réduction de la consommation électrique de l'entreprise, la consommation de papier, la réduction des déplacements professionnels. Les plans épargne groupe, les plans épargne retraite pourraient proposer aussi plus de fonds « responsables ». L'entreprise pourrait aussi mettre en place un module de sensibilisation des salariés sur les « gestes écologiques » en lien avec son fonctionnement, son secteur d'activités...



©REDPIXEL-stock.adobe

➤ Sur les entreprises de moins de 50 salariés

L'UNSA a proposé d'élargir les missions des observatoires du dialogue social en y intégrant une mission d'observation du changement des organisations du travail (télétravail, transport...) dans le cadre de la transition écologique, des choix énergétiques.

➤ Sur les CREFOP

L'UNSA est favorable à la désignation de deux experts au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) mais a demandé que les désignations soient paritaires hommes/femmes et prononcées conjointement par le préfet et le président du CREFOP. L'UNSA a souligné aussi la nécessité que les CREFOP soient mieux articulés avec le niveau national, via la création d'une commission « territoires » au sein de France Compétences.

➤ Sur les OPCO

L'UNSA est favorable à l'évolution de la mission des opérateurs de compétences (OPCO), qui s'ouvre aux enjeux environnementaux. Elle a souligné l'importance d'un suivi et d'un bilan précis par France Compétences, cette nouvelle mission s'effectuant à enveloppe constante.

Vanessa Jereb

Biotechnologie, accès aux médicaments

Il faut repenser notre modèle

La crise sanitaire a mis en lumière les difficultés de la France dans plusieurs domaines stratégiques et notamment celui du sanitaire. Retard pour développer un vaccin contre la Covid, pénuries de médicaments et de matériel, dépendance aux pays producteurs. Pour répondre à ces enjeux, l'UNSA a présenté ses pistes de réflexion aux membres de la mission d'information sur le médicament de l'Assemblée nationale.



©HJBC-stock.adobe.com

➤ Recherche et innovation : la France doit rattraper son retard

La France consacre 2,2 % de son PIB à la recherche publique et ses budgets sont régulièrement en baisse (- 28 % entre 2011 et 2018) contrairement à des pays comme l'Allemagne ou les États-Unis. Malgré la mise en place du Crédit d'impôt recherche (CIR) octroyé aux industriels (6,8 milliards d'euros en 2018), la recherche privée affiche le même « déclin ». Conséquence : la France n'a pas su prendre le virage des biotechnologies qui a permis à d'autres pays, par exemple, de « gagner » la course au vaccin contre la Covid.

Si les raisons de ce déclin sont multifactorielles, il faut retenir que la course à la rentabilité des entreprises de la « big pharma » (Sanofi par exemple), fait qu'elles choisissent de laisser prendre le risque « recherche et innovation » à des petites entreprises telles que les start-up, qu'elles rachètent quand leurs travaux s'annoncent prometteurs. Malheureusement, à ce jeu-là, l'innovation française est bien souvent rachetée par des entités étrangères.

Pour l'UNSA, il faut donc réorienter le CIR sur les petites entreprises novatrices. Pour soutenir une innovation de haut niveau, l'UNSA propose que l'État puisse entrer au capital de ces entreprises si elles ne disposent pas des capacités financières suffisantes. Cela permettrait à la France de sécuriser sa souveraineté en protégeant ses innovations d'un rachat par des entreprises étrangères.

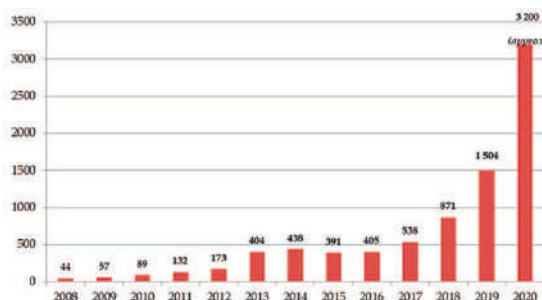
➤ S'attaquer à l'hyper concentration de la production

La crise sanitaire que nous vivons démontre également qu'on ne peut plus laisser la « big pharma » imposer ses logiques d'hyper rentabilité en produisant un médicament ou un principe actif dans une seule usine au monde.

Pour l'UNSA, il faut donc lutter contre ces phénomènes d'hyper concentration afin que l'ensemble de la planète ne soit pas tributaire d'un seul producteur.

Sur ces sujets, nous proposons qu'une réflexion européenne puisse être impulsée pour construire des garde-fous et des alternatives à ces logiques.

En parallèle, l'UNSA propose que la France puisse se doter d'un système qui permettrait d'assurer une production nationale des molécules tombées dans le domaine public et dont l'intérêt thérapeutique a été démontré.



Évolution du nombre de signalements à l'ANSM de ruptures ou risques de rupture de médicaments. Source : Rapports d'activité de l'ANSM

Bien souvent abandonnée par les grands laboratoires car peu rentable, cette proposition aurait l'avantage de créer de l'emploi dans les territoires, de maintenir un savoir-faire et un tissu industriel, d'assurer un accès à la thérapie pour tous et de mieux maîtriser les dépenses de santé.

➤ **Mettre fin aux pénuries de médicaments**

Anticancéreux, vaccins, traitements au long cours, etc., les pénuries de médicaments ont été multipliées par 40 en 10 ans. Dans un pays comme la France, il n'est pas acceptable de voir croître les difficultés d'accès au traitement. Pour l'UNSA, le gouvernement doit donc honorer les engagements pris dans le cadre de la Loi de financement de la Sécurité sociale en publiant rapidement le décret qui contraint les laboratoires pharmaceutiques à constituer des stocks de sécurité équivalant à 4 mois de consommation.

Selon nous, les propositions formulées pour lutter contre l'hyper concentration de la production sont aussi de nature à favoriser la lutte contre les pénuries. Mais au-delà de celles-ci, l'UNSA reste persuadée que des solutions doivent être construites au niveau européen. Comme pour le vaccin contre la Covid-19, l'Union européenne pourrait s'entendre sur une liste de principes et de médicaments stratégiques pour passer des commandes à grande échelle et *in fine* assurer un approvisionnement et une souveraineté sanitaire aux 27 pays membres. Cela aurait également l'avantage de faire jouer l'effet prix/volume et de contrer les effets néfastes de la concurrence au prix entre les pays européens.

Au niveau national, pour l'UNSA, il est indéniable que l'État doit s'inscrire dans des stratégies pluriannuelles pour mieux assurer la sécurité sanitaire de la population.

Campagne de vaccination



©onephoto-stock.adobe.com

• **En milieu professionnel ? Oui mais sous conditions**

Le gouvernement vient d'autoriser la médecine du travail à pratiquer la vaccination pour les salariés de plus de 50 ans présentant une ou des comorbidités. Dans les prochains mois, c'est l'ensemble des salariés qui sera invité à se faire vacciner massivement.

Pour répondre à cet enjeu, des entreprises émettent d'ores et déjà le souhait de pouvoir procéder à la vaccination de leurs salariés. Si l'UNSA n'est pas opposée à l'idée, elle rappelle que l'ouverture de la vaccination sur le lieu de travail ne pourra s'envisager qu'à travers un dialogue social de proximité et après accord des représentants du personnel. Ces derniers devront s'assurer que la vaccination soit réalisée par des personnels de santé dûment habilités et que cet acte ne puisse être réalisé que sur la base du volontariat. Cela implique que la démarche du travailleur reste confidentielle et que le secret médical soit garanti.

Pour l'UNSA, ces prérequis sont la condition pour assurer une campagne vaccinale dans l'entreprise.

• **Passeport vaccinal, pass sanitaire : il faut avant tout assurer un accès au vaccin pour tous**

Alors que de nombreux Français attendent de pouvoir se faire vacciner, et alors que la vaccination n'est pas ouverte à l'ensemble de la population, pour l'UNSA, la possibilité de mettre en place un passeport vaccinal ou tout autre dispositif est pour le moins prématuré.

Aussi, avant de poser cette question, l'UNSA estime que les efforts doivent être portés sur la possibilité pour chacune et chacun d'avoir un accès au vaccin. C'est à cette condition qu'un débat serein pourra s'ouvrir sur ces outils et leur pertinence.

Dominique Corona et Frédérique Galliat

Voir sa vie basculer
Être mieux accompagné(e)
Aller de l'avant

Vivre
après

Avec **Vivre après**, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.

Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties **OCIRP** qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

OCIRP
protéger. agir. soutenir.

En partenariat avec
GROUPE IMA

vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

2022 : la France aux commandes du Conseil de l'UE



©jorisvo-stock.adobe.com

Après les présidences portugaise puis slovène en 2021, la France ouvrira le trio de présidences qu'elle formera avec la République tchèque et la Suède.

C'est dans un contexte de crise sans précédent impactant l'Europe tout entière que la France prendra donc la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, période qui correspond également à un événement politique majeur de notre pays : l'élection présidentielle.

Une présidence est un moment exceptionnel pour l'État membre qui endosse cette responsabilité, puisqu'il est alors placé au tout premier plan de la scène européenne

et bénéficie ainsi d'une visibilité renforcée. Pour cette occasion, l'UNSA a remis à Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes, ses exigences pour une Europe plus sociale, plus écologique, plus solidaire et plus forte, et parfois plus ferme, sur ses valeurs humanistes et démocratiques.

Alors comment fonctionne cette institution unique au monde ? Quel sera son rôle et quels vont être les enjeux de la présidence française ?

Pour l'UNSA et dans une Europe de crises multiples, la présidence française doit être l'occasion de mettre en avant une France dont l'avenir est européen et de mettre en œuvre un programme de relance économique...

Conseil de l'UE : comment ça marche ?

Créé en 1958 et siégeant à Bruxelles, le Conseil de l'Union européenne, avec le Parlement européen, constitue le principal organe de décision de l'UE.

À l'horizon de la future présidence française, voici des éléments de réponses pour mieux comprendre cette institution.

➤ Son rôle : un pouvoir décisionnel

- co-législateur avec le Parlement européen
- autorité budgétaire avec le Parlement européen
- coordination des politiques économiques, notamment dans le cadre du Semestre européen

- conclusion des accords internationaux
- en charge de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

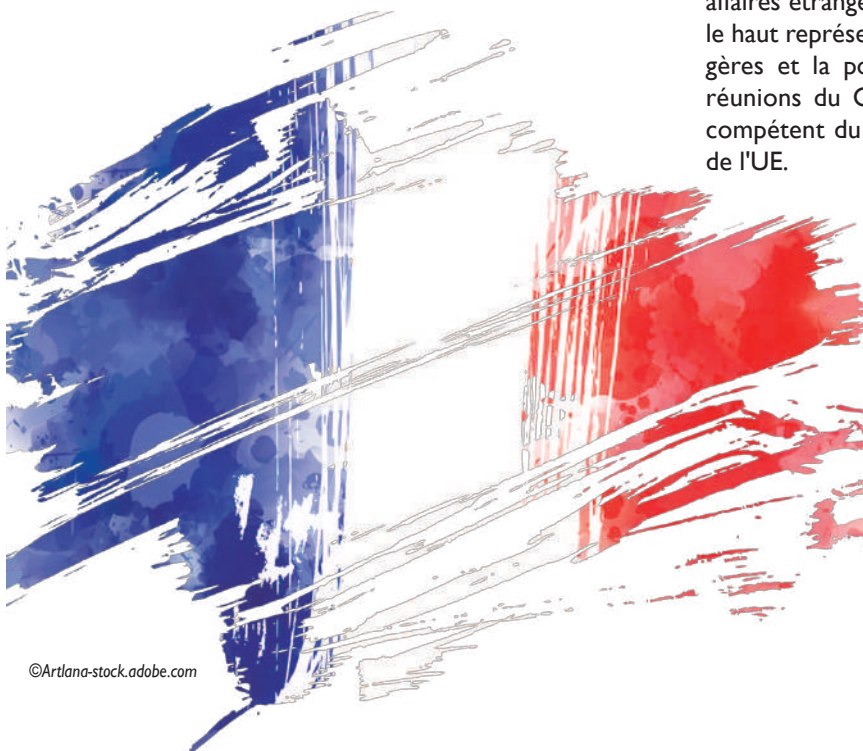
Les décisions sont prises à la majorité qualifiée double, deux conditions devant être remplies : au moins 55 % des États membres votant pour (soit au moins 15 pays sur 27) et représentant au moins 65 % de la population européenne (La France y participe pour 15,04 %). Si les voix contre représentent 45 % des États membres ou 35 % de la population européenne, il y a majorité de blocage.

➤ Ses membres : qui y siège ?

- Les 27 ministres nationaux de chaque État se réunissent en 10 formations différentes en fonction du sujet traité.
- Les 10 formations sont : "Agriculture et pêche", "Compétitivité", "Justice et affaires intérieures", "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs", "Transports, télécommunications et énergie", "Environnement", "Affaires générales", "Affaires étrangères", "Affaires économiques et financières" et "Éducation, jeunesse et culture",
- Chaque pays envoie un ministre chargé du domaine politique correspondant à la formation.

➤ Sa présidence : elle est assurée par rotation et a un rôle de veille primordial pour l'équilibre des relations entre les États

- Chaque pays de l'UE exerce la présidence tournante pour une durée de 6 mois selon un ordre préétabli (le calendrier en cours est fixé jusqu'en 2030),
- La présidence doit impulser le processus de décision législatif et politique en maintenant le programme de l'UE et en étant très attentive à une bonne coopération entre les États membres,
- La présidence est assurée par l'ensemble des ministres compétents de l'État membre. Seul le Conseil des affaires étrangères est doté d'un président permanent, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Toutes les autres réunions du Conseil sont présidées par le ministre compétent du pays assurant la présidence tournante de l'UE.



©Artlana-stock.adobe.com

Présidence de l'UE : des enjeux ambitieux pour la France

La France débutera sa 13^e présidence le 1^{er} janvier 2022 pour 6 mois. Période charnière puisque, la même année, auront lieu les élections présidentielles et parlementaires.

Notre pays a déjà tenu ce rôle en 1995, 2000 et 2008... et ne reviendra aux commandes qu'en 2035. Sa mission ? Élaborer un projet commun pour l'Europe avec la Suède et la République tchèque, ses partenaires pour 18 mois.

La France doit inscrire sa présidence dans un programme (adopté en 2019 pour 5 ans) qui s'articule autour de quatre grandes priorités :

- protection des citoyens et des libertés,
- mise en place d'une base économique solide et dynamique,

- construction d'une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale,
- mise en avant des intérêts et des valeurs de l'Europe dans le monde.

Les principaux enjeux de la présidence française ont été exposés lors du Conseil des ministres du 4 novembre 2020 et prônent une Europe plus solidaire et souveraine avec un espace citoyen de cultures partagées, des principes et des valeurs communes ; une Europe de la relance économique, de la transition écologique et numérique.

La France s'est fixée trois points principaux pour construire l'Europe de demain et qui tiennent en trois mots : relance, puissance et appartenance.

Elle aura particulièrement à cœur de faire aboutir une législation sur le numérique, le climat et le social.

La mise en place de ce programme se fera sous l'égide du Secrétariat général des affaires européennes en lien étroit avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et les autres ministères.

Le monde de la culture ne devrait pas être oublié puisqu'un comité culturel créé autour du ministère de la Culture et de Clément Beaune, secrétaire d'état chargé des affaires européennes, aura pour mission de faire vivre l'Europe dans toute la France dès cette année, avec des

concerts et festivals, des créations visuelles, littéraires et audiovisuelles, des débats d'idées, notamment relayés par les réseaux sociaux et autres grandes plateformes.

Chaque État membre assurant la présidence prend appui sur les partenaires sociaux de son pays... le monde syndical devrait donc être de la « fête » pour donner son avis, porter sa vision d'une Europe plus sociale, plus solidaire, plus forte.

La Confédération européenne des syndicats (CES) portera également ses revendications pour les travailleurs européens, pour une Europe plus sociale.



©IRStone-stock.adobe.com

Contribution de l'UNSA Un avenir résolument européen

Tout État membre prend appui sur ses partenaires sociaux pour construire le programme de la présidence de l'Union européenne. Les organisations syndicales ont alors toute latitude pour apporter leur pierre à cet impressionnant édifice.

Dans cette optique de réel partenariat, d'échanges avec le gouvernement, l'UNSA remet à Clément Beaune sa contribution au programme de la présidence française de l'UE en 2022. Si la volonté de la France pour construire l'Europe s'inscrit en trois mots : relance, puissance, appartenance... l'UNSA portera des exigences sociales, écologiques et ses valeurs humanistes et démocratiques.

En effet, c'est une Europe fragilisée, vacillante, dont la France va prendre la présidence...

Crise sanitaire, sociale, économique mais aussi climat d'insécurité très élevé (menaces terroristes), montée des populismes. L'Europe souffre aussi de ses divisions (Brexit), des bras de fer avec de grandes puissances mondiales (USA, Chine, Russie)... rien de bien rassurant.

Le défi est grand, incertain mais seule une Europe unie et tournée vers l'avenir pourra peser dans la balance internationale. L'UNSA attend de la France un plan d'action, des mots et des actes.

Pour l'UNSA, l'avenir de la France est en Europe :

- une Europe plus proche de ses citoyens, qui voient l'intérêt qu'elle peut avoir pour eux au quotidien ;
- une Europe plus juste et plus sociale, dont le but est le bien-être des travailleurs, des peuples et des générations futures ;
- une Europe plus unie, plus solidaire et plus souveraine, qui protège ;
- une Europe durable, qui engage la transformation écologique, économique et sociale.

Pour l'UNSA, le programme doit allier relance économique et vision d'avenir

Personne ne peut savoir si, en 2022, la crise sanitaire sera jugulée, alors l'UNSA attend de la France un plan d'action, des mots et des actes.

Elle restera très vigilante et exigeante sur la mise en place d'un programme pour une relance verte, digitale et sociale efficace qui nécessite :

- une mise en œuvre accélérée des dispositifs européens adoptés destinés à préserver les emplois ;
- le devoir de lutter pour les transitions écologiques (contre le réchauffement climatique) et numériques (développement de la digitalisation et de l'intelligence artificielle tout en préservant la vie privée et la sécurité des données personnelles) ;
- de garantir des aides aux personnes les plus vulnérables (jeunes, migrants...) ;
- un renforcement du modèle social européen, notamment par la mise en œuvre effective du Socle européen des droits sociaux, comme amortisseur des crises ;
- un rôle réaffirmé des partenaires sociaux (protection d'emplois, créations d'emplois de qualité, défense des travailleurs) et un réel dialogue social européen.

L'UNSA promeut une Europe protectrice de ses citoyen·nes

L'UNSA souhaite voir naître :

- une directive ambitieuse contre les différences salariales entre les femmes et les hommes et sur la lutte contre les discriminations ;

- des politiques climatiques significatives, solidaires et soutenant les régions, les secteurs et les travailleurs les plus vulnérables ;
- une stratégie forte en matière de sécurité et de santé au travail
- des propositions pour l'accès de toutes et tous aux droits à la formation tout au long de la vie.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe, reportée en raison de la crise sanitaire et qui devrait se conclure pendant la présidence française de l'UE, doit faire des partenaires sociaux de vrais interlocuteurs afin de rendre effective cette Europe protectrice que les citoyens attendent⁽¹⁾.

Pour l'UNSA, les citoyen·nes ont besoin d'une Europe plus forte

afin de mieux anticiper les crises et élaborer des plans d'urgence dans bon nombre de domaines. La crise sanitaire a révélé les fragilités d'une Europe dépendante de l'extérieur et sa souveraineté doit être renforcée.

Pour l'UNSA, l'Europe doit être renforcée dans le monde,

en garantissant sa propre stabilité financière et celle des États. Elle doit aussi réaffirmer ses valeurs de dignité humaine, de liberté, de démocratie et d'égalité et enfin peser sur l'action internationale auprès de grandes organisations comme la Banque mondiale, le FMI, l'OMS, l'OCDE... pour aider les pays les plus défavorisés.

L'UNSA est résolument pour l'initiative française de partager des traitements, équipements, vaccins... contre la Covid-19 avec les pays les plus vulnérables.

Pour l'UNSA, l'UE doit être un moteur et le garant de lendemains non pas qui « chantent », restons prudents et réalistes, mais qui ne « déchantent » pas pour des millions de citoyens européens.

Pour plus d'informations rendez-vous sur

<https://www.unsa.org/Presidence-francaise-de-l-UE-en-2022-la-contribution-de-l-UNSA.html>

⁽¹⁾ Voir p. 22

Pour l'UNSA, l'avenir est résolument européen



Rachel Brishoual, Secrétaire nationale de l'UNSA en charge des questions européennes, a obtenu un siège à l'occasion du renouvellement du mandat des membres du Comité économique et social européen où elle porte les valeurs et les revendications de l'UNSA pour représenter et défendre les intérêts des travailleurs.



Comité économique et social européen

Dossier réalisé par Rachel Brishoual et Béatrice Bernard

S'inspirer, réserver, profiter partout



Avec vos Chèques-Vacances Connect et son application Chèque-Vacances, **tout est possible !**

L'application de paiement qui permet de régler chez les partenaires Chèque-Vacances dans toutes les situations :

- Sur Internet
- Auprès des commerçants
- Par téléphone
- Sur les bornes automatiques

VIDÉO : POUR EN SAVOIR +



Pour plus d'informations :

cheque-vacances-connect.com

Télétravail

Ouverture d'une négociation

L'ouverture d'une négociation en vue d'un accord sur le télétravail est une de nos revendications. Les décisions actées devront prendre en compte les besoins d'évolution, mais aussi les difficultés et les limites du télétravail.



©michel-stock.adobe.com

La possibilité d'accomplir des activités en télétravail est récente dans la Fonction publique. Elle a été introduite par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012⁽¹⁾ dite « loi Sauvadet ». Le décret d'application n'est sorti qu'en 2016⁽²⁾, sous la pression des organisations syndicales. Les employeurs publics, plutôt réticents à sa mise en place, ont souvent freiné son déploiement sur les trois versants. Mais la survenue de la crise sanitaire, avec la généralisation « hors cadre » du télétravail, va révéler à grande échelle son intérêt mais aussi de substantiels besoins d'évolution. Le regard porté sur le télétravail va considérablement changer pendant la crise, tant pour les agents que pour les employeurs.

Négociation sur le télétravail : une exigence de l'UNSA

Pour l'UNSA Fonction publique, le futur accord cadre doit porter sur les trois versants et obligatoirement s'inscrire dans une perspective de qualité de vie au travail et une qualité des conditions de travail des agents publics.

L'UNSA a d'ores et déjà rappelé son attachement à l'identification des activités réalisables en télétravail, car cela permet d'ouvrir cette possibilité à des agents dont tout le contenu du poste ou de la mission ne peut s'effectuer en télétravail.

Le volontariat, la réversibilité, un minimum de deux jours de travail en présentiel doivent continuer à être la règle.

L'UNSA Fonction publique propose que la négociation aborde :

- L'accès au télétravail,

- Les conditions de travail et une organisation du travail adaptées,
- L'impact sur le dialogue social et le rôle du dialogue social,
- Les représentations du travail et du télétravail,
- Les coûts associés au télétravail,
- Le niveau de sécurité et de confidentialité des données personnelles et professionnelles,
- La surveillance et le contrôle,
- Les modes de management,
- Le maintien de la cohésion des équipes et des collectifs de travail,
- La formation des agents et des encadrants,
- Le droit à la déconnexion,
- L'obligation de la mesure de la charge de travail,
- La prévention des risques professionnels liés à l'exercice du télétravail,
- La reconnaissance des accidents de service.

Cette négociation comporte un deuxième enjeu, car elle va se dérouler selon les toutes nouvelles règles ouvertes par l'ordonnance relative à la négociation collective dans la Fonction publique. Pour l'UNSA Fonction publique, cette négociation doit donc être doublement exemplaire.

⁽¹⁾ Loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

⁽²⁾ Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la Fonction publique et la magistrature)

Annick Fayard

Le capital décès des agent•es public•ques mieux pris en compte en 2021

Dans le cadre des discussions sur la protection sociale complémentaire, des éléments réglementaires touchant la prévoyance devraient évoluer au cours de l'année 2021.



©fizkes-stock.adobe.com

La première étape concerne le capital décès versé par les employeurs aux ayants droit d'un agent public disparu en 2021 qui sera déterminé par la rémunération annuelle de l'agent (titulaire et non titulaire).

Depuis 2015, le capital décès d'un agent public était devenu forfaitaire avec un montant de 13 600 €. Ce montant était fortement réduit lorsque le décès intervenait après 62 ans. L'UNSA Fonction Publique demandait depuis lors un retour aux dispositions antérieures, avec un montant déterminé par la rémunération annuelle. C'est donc une amélioration.

Contrairement aux salariés du privé, les agents de la Fonction publique ne disposent pas en général d'un contrat prévoyance dans leur protection sociale complémentaire. L'UNSA Fonction Publique insiste pour que cette disposition temporaire, prise pour une année seulement, trouve une traduction réglementaire pérenne dès l'an prochain.

De plus, l'UNSA demande que le gouvernement et les employeurs publics améliorent les dispositifs qui participent à la couverture des agents en prévoyance (par exemple, en cas d'invalidité, d'incapacité...).

Stéphane Daval

Le montant du capital décès

- Pour les fonctionnaires, il est égal à la dernière rémunération brute annuelle. Cette rémunération comprend le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire. Pour le calcul du traitement, il est utilisé l'indice détenu par le fonctionnaire le jour de son décès.
- Si le fonctionnaire était âgé de soixante-deux ans et plus et non encore admis à faire valoir ces droits à retraite, le montant du capital décès est égal au quart de la rémunération brute annuelle, Le calcul s'opère dans les mêmes conditions que précédemment.
- Pour les agents contractuels affiliés à l'Ircantec, le montant du capital décès est égal à la somme des salaires perçus dans les douze mois précédant la date du décès, diminué de 3 400 €. Si ce montant est inférieur à 75 % des salaires perçus au cours des douze derniers mois, alors le capital décès sera égal à ce seuil des 75 %.

Pour en savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/article/Capital-deces-d-un-agent-public-une-meilleure-prise-en-compte-en-2021>

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Concertation citoyenne à l'échelle européenne

Souhaitée et impulsée par la France, la Conférence sur l'avenir de l'Europe, annoncée par Ursula von der Leyen à sa prise de fonction en tant que présidente de la Commission européenne, sera inaugurée le 9 mai prochain, à l'occasion de la Journée de l'Europe.

« Notre Union a apporté 70 années de paix et de prospérité. Pour tirer les enseignements des crises, relever les défis qui nous attendent, renforcer notre solidarité européenne et construire notre avenir commun, nous devons réfléchir ensemble à notre Union, en associant étroitement les citoyens, la société civile et les parlements nationaux », déclare le Portugal, actuellement aux commandes du Conseil de l'Union européenne (UE), à l'aube du lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Associer toutes les parties prenantes à l'avenir de l'Europe

Initialement annoncée pour mai 2020 et pour durer deux ans, elle a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19 et de divergences interinstitutionnelles, notamment sur la gouvernance.

L'ensemble des acteurs étant enfin d'accord, une déclaration commune a pu être signée le 10 mars 2021. Elle définit les objectifs, la structure, le champ et le calendrier de la conférence.

Présidée conjointement par le Conseil de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen et dotée d'un conseil exécutif, les parlements nationaux seront étroitement associés, ainsi que d'autres organes ou groupes, comme le Comité économique et social européen ou les partenaires sociaux.

Tous les six mois se tiendra une assemblée plénière, composée de représentants des trois institutions ainsi que des parlements nationaux, de citoyens et d'autres parties prenantes.

Rapprocher les citoyen·nes du projet européen

Visant à associer les citoyens à un large débat, tous les Européens seront appelés à s'exprimer sur une plateforme numérique multilingue interactive.

Il s'agit d'améliorer et de renforcer le fonctionnement démocratique de l'UE et de rapprocher les citoyens du projet européen par adhésion aux valeurs et objectifs communs.

Lutte contre le changement climatique, défis environnementaux, questions économiques et sociales, égalité et équité sociales,



©Stanislav-stock.adobe.com

souveraineté de l'Europe, transformation numérique, promotion des valeurs européennes, renforcement de la voix de l'UE dans le monde ou consolidation des fondements démocratiques sont autant de sujets qui devraient être abordés, en lien avec le programme stratégique de l'UE.

Conclusions et orientations pour l'avenir de l'Europe sont attendues d'ici le printemps 2022, en pleine présidence française du Conseil de l'UE. Les institutions s'engagent à écouter les Européens et à donner suite aux recommandations formulées, conformément à leurs compétences respectives, sans exclure des modifications législatives ou une révision des traités.

La Confédération européenne des syndicats (CES), un acteur incontournable

Si la CES, dont l'UNSA est membre, a salué dès son annonce l'inscription des questions sociales parmi les priorités des travaux de la Conférence et la participation des partenaires sociaux européens aux séances plénières, elle continue à revendiquer leur pleine implication à tous les niveaux et toutes les étapes.

Pour la CES, cette conférence doit être l'occasion d'un dialogue effectif et prospectif ouvrant « la voie à une économie et une société européennes plus équitables, inclusives et durables, fondées sur un contrat social renouvelé ».

Rachel Brishoual

Droits des femmes

Le 8 mars, oui mais tous les jours !

Comme chaque année, le 8 mars permet de réaffirmer l'engagement de l'UNSA pour la défense des droits des femmes, pour l'égalité, notamment salariale entre les femmes et les hommes, pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement au travail.

Et si cette date est symbolique, ces revendications sont et doivent être portées chaque jour de l'année.

C'est l'occasion, pour l'UNSA, de rappeler ses principaux engagements :

- Mener des actions visant la déconstruction des stéréotypes liés aux représentations « genrées » des métiers.
- Agir pour faire de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation dans toutes les entreprises et la Fonction publique.
- Militer pour la ratification par la France de la Convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail sur la violence et le harcèlement au travail.
- Mettre en place des sessions de formation, pour ses militants et adhérents, sur la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le monde du travail.

Emilie Trigo

#NousToutes
unsa.org

Le 8 mars, oui, mais tous les jours !
Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Depuis mars 2020, confinements, couvre-feux, télétravail mis en œuvre pour limiter la propagation de la Covid-19, les signalements de violences intraconjugales ont augmenté de manière considérable.

En 2020

- x 17 les tchats de la plateforme « Arrêtons les violences » pour les faits de violences intrafamiliales par rapport à 2019,
- 90 le nombre de femmes mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint.

En 2021, l'UNSA continue à militer et à :

- **Mener des actions** visant la déconstruction des stéréotypes liés aux représentations « genrées » des métiers.
- **Agir** pour faire de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociations dans toutes les entreprises et la Fonction publique.
- **Militer** pour la ratification par la France de la Convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail sur la violence et le harcèlement au travail.
- **Mettre en place** des sessions de formation, pour ses militant·es et adhérent·es, sur la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le monde du travail.

L'égalité de toutes et tous ça ne concerne pas seulement celles et ceux qui se sentent écarté·es, cette liberté relève de notre responsabilité commune !

#égalité

UNSA
www.unsa.org
UNSA Official

Et en Europe ?

Selon une enquête menée par la CES en janvier et février 2021 auprès de femmes dirigeantes de syndicats dans 21 pays européens :

- 16 % des employeurs ont mis à jour leur politique pour faire face au harcèlement en ligne associé au télétravail ;
- 23 % des personnes interrogées estiment que les employeurs en font assez pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail, y compris en cas de travail en ligne ;
- 16 % pensent que leurs lois nationales suffisent pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail, y compris en ligne ;
- 17 % sont d'avis que les lois du pays pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail, y compris en ligne, sont appliquées de manière adéquate.

Financement syndical

Favoriser l'accord collectif, oui, mais sous conditions

La Chambre sociale de la Cour de cassation vient de préciser qu'un accord collectif peut instituer des mesures de nature à favoriser l'activité syndicale dans l'entreprise, mais dans le respect des principes de liberté et d'indépendance syndicales (27 janvier 2021, n°18-10.672).



Le « cas Solvay »

En l'espèce, les principes de liberté et d'indépendance syndicales étaient bafoués par un accord collectif de l'UES Solvay France. En effet, l'article 18.1 de l'accord du 31 mai 2016 relatif à la rénovation du dialogue social au sein des sociétés composant l'UES Solvay France, prévoyait, au profit des seules organisations syndicales représentatives au niveau de l'UES, les seules signataires de l'accord, le financement par l'employeur de la partie des cotisations individuelles annuelles restant à charge des salariés une fois soustraite la partie fiscalement déductible de l'impôt sur le revenu.

- **Un accord collectif peut valablement prévoir que l'employeur va prendre en charge une partie de la cotisation syndicale**

En vue d'encourager l'adhésion des salariés de l'entreprise aux organisations syndicales, un accord collectif prévoit la prise en charge par l'employeur d'une partie du montant des cotisations syndicales annuelles.

- **Un accord collectif ne doit pas porter atteinte à la liberté de choisir son syndicat**

La Cour précise néanmoins la nécessité que ce type de dispositif conventionnel ne porte aucune atteinte à la liberté du salarié d'adhérer ou de ne pas adhérer au syndicat de son choix. L'accord ne doit pas permettre à l'employeur de connaître l'identité des salariés adhérant aux organisations syndicales et doit bénéficier aussi bien aux syndicats représentatifs qu'aux syndicats non représentatifs dans l'entreprise.

- **Un accord collectif ne peut pas prévoir la prise en charge de l'intégralité de la cotisation syndicale qui s'opposerait au principe d'indépendance syndicale**

La Cour indique que le montant de la participation de l'employeur ne doit pas représenter la totalité du montant de la cotisation due par le salarié, le cas échéant après déductions fiscales, au regard du critère d'indépendance visé à l'article L. 2121-1 du Code du travail.

La Cour de cassation confirme l'arrêt d'appel en ce que cette disposition constitue un trouble manifestement illicite au regard notamment :

- du principe de liberté d'adhésion à n'importe quel syndicat y compris à ceux non représentatifs dans l'entreprise ;
- du principe d'indépendance de l'article L. 2121-1.

L'UNSA était représentative dans deux établissements Solvay mais n'atteignait pas les 10 % de représentativité au niveau de l'UES, aussi ses adhérent•es ne bénéficiaient pas de cet accord collectif.

Cet accord collectif a été combattu par l'UNSA pendant des années et vient de connaître enfin son épilogue dans le respect de la Loi du 20 août 2008 (n°2008-789).

Elisabeth GENEIX - Juriste en Droit social

Licenciement

Bénéficiaire d'avantages rétroactifs

Dans un arrêt du 13 janvier 2021 (n°19-20.73), la Chambre sociale de la Cour de cassation a estimé qu'un salarié licencié avant la date de conclusion d'un accord d'entreprise, accordant des avantages sociaux de manière rétroactive, bénéficie de ces avantages.

En l'espèce, un salarié, embauché en 2012 en qualité de conducteur-receveur est licencié pour faute le 28 janvier 2015. Il réclamait devant les juges une prime de samedi et un rappel de salaire pour la période de janvier à mars 2015. La prime du samedi et l'augmentation des salaires de base étaient prévus par un accord collectif d'octobre 2015 et avaient, dans l'accord, un caractère rétroactif au 1^{er} janvier de la même année.

➤ La Cour d'appel fait droit à sa demande

La Cour de cassation confirme. Elle fonde sa décision sur le principe d'égalité de traitement. Elle constate que le contrat de travail du salarié a été rompu avant la signature de l'accord collectif. La rupture du contrat ne saurait justifier que le salarié ne bénéficie pas, à la différence des salariés placés dans une situation identique ou similaire et dont le contrat de travail n'était pas rompu à la date de signature, des avantages salariés institués par l'accord collectif, de façon rétroactive, pour la période antérieure à la cessation du contrat de travail, soit jusqu'à l'expiration de son préavis.

➤ Une décision favorable aux salarié·es licencié·es

Cette décision permet à des salariés dont le contrat est rompu ou en litige, de bénéficier de droits négociés et conclus (après leur départ), par accord d'entreprise comportant des dispositions rétroactives.

La Cour de cassation a fait une application pragmatique de l'accord des parties signataires de l'accord collectif.

➤ L'importance donnée à la volonté des parties

Le fondement de cette décision repose principalement sur la portée et l'importance donnée à la volonté des parties d'aboutir à un accord rétroactif. À ce titre, les salariés sur le départ ou au contentieux avant la conclusion de celui-ci peuvent légitimement prétendre au bénéfice de ce droit.

L'article L. 2261-1 du Code du travail pose que les conventions et accords sont applicables, sauf stipulations contraires, à partir du jour qui suit leur dépôt auprès du service compétent, dans des conditions déterminées par voie réglementaire.

➤ Quel est l'apport de cette décision pour nos négociateurs ?

Les négociateurs d'accords collectifs d'entreprise auront intérêt à surfer sur cette décision pour inclure dans les projets d'accords cette clause/article permettant avant même le dépôt et dès la signature de l'accord de faire bénéficier des droits que ce dernier contient en faveur des salariés visés ayant acquis des droits.

Les salariés en litige avec leur employeur, les défenseurs syndicaux ou conseillers du salarié devraient pouvoir s'informer des accords collectifs, dispositions générales collectives en vigueur dans l'entreprise souscrits après le départ, mais auxquels le salarié était éligible et dont il pouvait bénéficier alors qu'il était encore sous contrat de travail.

Christian HERGES - Responsable juridique

Comité Social et Économique

Agir pour améliorer le dialogue social



La mise en place des CSE, depuis 2018, a profondément modifié les instances représentatives en fusionnant en une instance unique celles préexistantes. Quels constats, quels effets provoqués par la crise et quelle action pour améliorer le dialogue social ?

Le passage obligé en CSE a été perçu, dans beaucoup d'entreprises, comme une formalité juridique. Les employeurs n'ont pas saisi l'occasion d'engager une réflexion globale et approfondie sur la place, le rôle et le fonctionnement de l'instance à partir d'un diagnostic partagé et fixant les objectifs, moyens et conditions de réussite d'un dialogue social de qualité. Les accords sont donc proches du minimum légal.

Un bilan mitigé

Absence de représentants de proximité, réduction du nombre d'élus et des heures de délégation, suppléants ne pouvant siéger qu'en remplacement, centralisation du CSE, peu de CSSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés..., le bilan qualitatif de la mise en place des CSE montre, au global, un déséquilibre dans les relations sociales venant attester les interrogations soulevées à leur instauration.

Les CSE percutés par la crise

Dans un contexte sanitaire, social et économique inédit, les représentants du personnel font face à une intensification de leurs missions déjà complexes, dans un temps de réactivité raccourci et au sein d'une instance encore en cours d'appropriation. Les craintes des élus, notamment sur les questions de santé et sécurité au travail, de l'articulation CSE/CSSCT, de la conservation du lien de proximité avec les salariés, combinées à un mode d'informations-consultations et de négociations bousculé, sont réinterrogées.

À l'aune de cette crise, il apparaît que, là où le dialogue social avait été réfléchi, son fonctionnement négocié, en prenant en compte les spécificités de l'entreprise comme les besoins des représentants du personnel, il a pu permettre des réponses plus rapides et plus appropriées à la crise, montrant ainsi la nécessité de se doter d'instances aussi utiles qu'efficaces.

Prêts à en tirer les enseignements ?

En 2021, un millier de CSE sera renouvelé et en 2022, quelques dizaines de milliers en seront à mi-mandat. Les effets de la crise ajoutés à 2 ou 3 années de recul ont pu mettre au jour l'inadéquation de leur mise en place initiale.

Un état des lieux du fonctionnement du CSE est alors, soit indispensable en cas de renouvellement, soit opportun pour se pencher sur son adaptation. Examiner ce qui s'est amélioré, ce qui s'est dégradé dans les relations sociales, permettra de tracer des pistes d'améliorations et d'engager la réflexion sur une architecture adaptée aux défis actuels et à venir (nouvelle organisation du travail, mutations technologiques et écologiques, réponses à la crise...), sur la gestion de la proximité avec les salariés, l'adéquation des moyens au regard des missions... et peser pour un retour à la table des négociations.

Gageons que les employeurs sauront apprécier les aspects positifs et les bénéfices d'une telle démarche afin que la qualité du dialogue social s'en trouve améliorée. À l'UNSA, les représentants du personnel y sont prêts.

Florence Dodin

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



« On va déguster », c'est l'émission gastronomique de France Inter ; c'est désormais aussi la bible culinaire qui croque la France par tous les bouts. En 432 pages, 1250 spécialités, 260 personnages, François Régis Gaudry et ses amis nous livrent les meilleurs recettes, adresses, tours de main, émaillés d'anecdotes croustillantes et nous racontent les savoirs et les saveurs de notre extraordinaire patrimoine. À savourer avec délices en attendant le plaisir des repas partagés entre copains...

On va déguster la France,
François-Régis et ses amis,
aux Éditions Marabout



Des portraits inédits de chanteurs (Hallyday, Gainsbourg...), d'acteurs (Belmondo, Trintignant...), de politiques (Chirac, Churchill...), d'écrivains (Gary, Hemingway...), les glaciers bleus, l'admiration pour Pierre Lazareff, la profonde amitié qui le liait à Françoise Giroud, le difficile deuil d'un frère adoré, l'amour salvateur de sa femme... C'est toute une vie qui défile, comme coule une rivière, tantôt calme, tantôt tumultueuse.

À 84 ans, l'écrivain-journaliste, parolier, réalisateur, patron de presse, nous éclaire sur les multiples facettes de son talent à partir des notes glanées sur le carnet moleskine dont il ne se sépare jamais. Cet ouvrage est le témoignage exaltant d'un merveilleux chemin de vie. Respect !

J'irais nager dans plus de rivières
de Philippe Labro,
aux Éditions Gallimard

3 questions à



Anne-Sophie Moreau

1 Dans cette crise, comment appréhender la réalité pour agir avec raison face à cet emballement médiatique, ses controverses, ses fausses nouvelles ?

Quand on est enfermé chez soi, les informations reçues du monde extérieur sont filtrées, créant un rapport fondamentalement médié au réel. Nous sommes tels les prisonniers de la caverne décrite par Platon : nous ne voyons que des ombres du réel, via la télé ou la radio. Cela nous empêche de prendre de la distance par rapport au sensationnel et cela nous éloigne aussi de la singularité du vécu de chacun.

Avec le télétravail, les entreprises sont atomisées et les collectifs de travail éclatés. Parce que vous ne parlez plus à votre collègue vous risquez de vous faire une représentation de la société erronée. Sur les réseaux sociaux, confrontés à une somme d'indignations, on voit les autres à travers leur expression sans nuance : on n'est pas dans le dialogue, mais dans une communication désincarnée. Sur le web, on perd, dirait Levinas, la fragilité du visage en face de nous, on perd de vue la personne, son humanité.

Sans son unité de lieu, l'entreprise est confrontée à la désintégration du collectif de travail. Elle risque de se confondre avec une plateforme qui connecterait des individus isolés. Comment recréer du lien dans ce contexte ? L'erreur, c'est de se contenter d'un management par la

surveillance, qui "flique" au lieu de donner envie de s'engager pleinement dans le travail. Il faut passer à un management par l'écoute, qui libère la parole et se montre attentif aux initiatives comme aux difficultés de chacun. Cela nécessite des moments de dialogue pour favoriser la liberté d'expression. Il faut parler aussi du négatif, particulièrement lorsqu'on est en crise. Même derrière des propos complotistes, de vraies questions peuvent être posées. Elles ne disparaissent pas en les taisant. « *Mal nommer les choses, jugeait Camus, c'est ajouter au malheur du monde* ». Il n'y a pas de résilience possible si l'on interdit à chacun de mettre les mots sur son propre vécu.

2 Cette pandémie dramatique peut-elle être l'opportunité de reconsidérer sa vie, d'aller vers les valeurs essentielles ?

La crise, c'est le moment de vérité, celui de "faire le tri" (de krinein, en grec, qui a donné la "critique"), de faire des choix, et de se séparer de ce que l'on ne veut plus. Pour nos sociétés d'abondance, le choc a été immense. Pour la première fois, on s'est questionnés sur notre définition de l'utile, voire de l'essentiel. C'est un renversement copernicien. On a remis en cause la notion économique de l'utilité qui prévalait jusqu'ici, définie par la somme des préférences des consommateurs individuels, en demandant ce qui est utile dans l'absolu, pour la société, et

Anne-Sophie Moreau

Ancienne élève de l'ESSEC, diplômée de l'ENS en philosophie, rédactrice en chef de Philonomist, média de Philosophie magazine dédié au monde du travail, de l'entreprise et de l'économie.

en osant subordonner le monde économique à des besoins considérés comme supérieurs (la santé, par exemple). Comme si on réencastrait l'économie dans le politique, pour reprendre des termes de l'économiste Karl Polanyi.

Cette expérience nous a aussi permis de reconsidérer notre rapport à ce monde qui, brutalement, est devenu totalement indisponible. Et de cesser d'envisager ce qui nous entoure comme "*point d'agression*", comme dirait Hartmut Rosa : lorsque les loisirs sont restreints, qu'on ne peut plus se procurer tel ou tel produit, ni séjourner dans tel ou tel "*hotspot*" touristique, on est forcés de se mettre plus à l'écoute de ses propres besoins, et d'envisager nos vies de manière moins aliénée.

Enfin la place disproportionnée du travail interroge chacun sur son sens. L'idée de s'épanouir au travail, de ne pas perdre sa vie à la gagner s'impose. Au fond, on a tous fait l'expérience de l'éternel retour : vous devez vivre chaque jour en vous demandant si ce jour pourrait se répéter pour l'éternité, dirait Nietzsche.

3 **Après les frustrations, les colères, les souffrances, par quelles ressources pourrions-nous aller vers le meilleur ?**

Je suis très inquiète sur la montée, en France et ailleurs, des idéologies, des extrémismes de tous bords, de gauche

comme de droite. Le risque, c'est que chacun se cristallise sur ses positions, qu'on ne s'écoute plus, qu'on ne souhaite plus construire ensemble dans une société atomisée. Que le déracinement fasse ses effets alors que les lieux pour parler, échanger font défaut.

Deux écueils sont devant nous : soit la superficialité, soit les idéologies. Mais j'ai de l'espoir. Il faut réveiller les débats au sein du monde du travail, pour le travail, mais aussi pour sauver le politique. Sinon on verra la victoire des extrêmes et des autoritarismes de tous bords. Simone Weil voyait dans la désocialisation généralisée et la perte de l'ancrage collectif le terreau des fanatismes : « *Le malheur qui a mordu trop profondément suscite une disposition au malheur qui contraint à y précipiter soi-même et autrui.* »

Pour éviter cette déshérence, il faut réveiller le collectif de travail, et surtout donner plus d'autonomie aux salariés. Sans quoi on perd ce qui fait la "*spiritualité du travail*" au sens où l'entendait Simone Weil : c'est dans et par un collectif de travail ouvert et vivant que l'on peut nourrir au mieux les "*besoins de l'âme*" que sont la prise de risque, le sens de la responsabilité ou encore la liberté d'opinion, et permettre aux individus de s'épanouir en temps de crise, en affrontant l'adversité au lieu de l'éviter, en se donnant les moyens d'agir au lieu de s'accrocher à des idéologies passéistes.

Propos recueillis par
Jean-Pierre Gilet



Une voix forte et limpide, une auteure-compositrice, une poétesse de talent, a, pendant quelques décennies, parlé sans concession de l'amour, de l'amitié, de nos vies humaines. Dès les années 70, elle nous a interpellés avec courage sur les luttes des femmes, le droit aux différences, notre appartenance à la nature...

À la fin de l'année 2020, Anne Sylvestre est morte. Mais la parole exigeante de cette grande dame qui a pu changer nos consciences, elle, ne s'est pas éteinte.

Anne Sylvestre
Florilège



C'est une belle exposition qui nous éclaire sur la genèse de la laïcité, sur les combats difficiles qui ont permis de l'inscrire au cœur de notre République. Dans la France multiculturelle, diverse, elle rappelle que la laïcité est garante du « *vivre ensemble* » dans la liberté de conscience, le respect de nos différences, de nos convictions philosophiques et religieuses. Elle nous rappelle que, dans ce monde parfois dangereux, la laïcité est une promesse de paix, de libertés, d'égalités, de fraternités universelles.

La laïcité en questions
Exposition virtuelle de la BNF à voir sur
<http://classes.bnf.fr/laicite/>

Projet HERCULE

Préserver l'intégrité d'EDF



©olrat-stock.adobe.com

Depuis juin 2019, le groupe EDF est au coeur d'un projet de réorganisation majeure, appelé « *HERCULE* », comprenant l'ensemble de ses filiales, dont notamment Enedis, RTE, Framatome, Dalkia, EDF Renouvelables,...

Cette réorganisation intervient dans le cadre de deux négociations entre la France et la Commission Européenne. La première négociation a pour objectif de mettre fin au dispositif de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) pour le remplacer par un système qui permettra de rémunérer la production d'électricité du parc nucléaire existant à sa juste valeur. La deuxième négociation vise à protéger les concessions hydroélectriques d'une ouverture à la concurrence voulue par la Commission européenne.

Dans la construction du marché unique européen, l'électricité, comme pour les télécommunications, a fait l'objet de l'instauration d'une concurrence libre et non faussée. EDF fut ainsi contraint de filialiser les entreprises régulées : RTE pour les réseaux de transport d'électricité et Enedis pour sa commercialisation.

La concurrence était censée faire baisser les prix dans l'intérêt du consommateur, mais le dispositif ARENH a progressivement asphyxié EDF.

Qu'est-ce que le projet HERCULE ?

Ce projet consisterait à démanteler les métiers d'EDF en trois groupes dans lesquels les filiales seraient également réparties, RTE restant un actif à part :

- EDF « *bleu* » essentiellement constitué du nucléaire, d'EDF SA, de Framatome ;
- EDF « *vert* » comprenant Enedis et le commerce d'EDF SA ;
- EDF « *azur* » comprenant l'hydraulique et l'ensemble de ses concessions.

Pour l'UNSA, l'électricité est une énergie indispensable à la vie de chacun et dont l'accès doit être garanti à tous. Face à l'urgence climatique, l'électricité est aussi l'un des premiers vecteurs d'une société bas carbone, résiliente et souveraine.

Aussi, les missions d'EDF doivent être au service des orientations énergétiques de la France, de sa neutralité carbone, de sa politique industrielle et de sa souveraineté.

Le projet HERCULE risque de fragiliser ce groupe intégré, alors qu'il a un rôle essentiel à jouer dans la transition écologique. Il signe la fin du modèle intégré constitutif de l'histoire d'EDF. C'est un risque d'une désoptimisation de ses activités qui engendrerait inévitablement une augmentation des coûts.

L'État doit suspendre ce projet afin d'ouvrir un véritable débat sur l'avenir de l'électricien national. Dans le cadre de ce débat, l'UNSA revendique la mise en place d'une analyse complète et honnête de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité.

EDF, acteur national historique, doit demeurer un groupe intégré pour en faire un acteur majeur de la transition énergétique dans l'atteinte des objectifs de limitation d'émission des gaz à effet de serre.

Guillaume Trichard

Abonnement UNSA

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

10€

8 numéros

Coupon à envoyer à :

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
(Chèque à l'ordre de l'UNSA)

Retraite : comment m'y retrouver ?

Cette question, tout le monde se la pose. Et la réponse dépend de chaque situation, de l'âge, de la situation personnelle et professionnelle, des choix de vie.

Alors nous, AG2R LA MONDIALE, qui sommes au coeur des systèmes de retraite depuis des décennies et qui maîtrisons tous les détails de la retraite complémentaire et de la retraite supplémentaire, nous avons une proposition utile à vous faire : vous écouter, répondre à vos questions, pour vous permettre de construire votre solution.

Toutes les questions sont les mêmes,
pas toutes les réponses.

ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

DES MOYENS DE PAIEMENT QUI ONT DU SENS



Permettre aux salariés de déjeuner, faciliter l'accès à la culture, aux loisirs, aux services à la personne, et enfin stimuler la cohésion sociale et territoriale, voilà la mission du groupe Up. Inventeur du Chèque Déjeuner, ses titres spéciaux de paiement sont de véritables monnaies sociales, déclinées sous forme de chèques, de cartes ou d'applications mobiles. Elles sont destinées à des publics ciblés et orientent les flux d'argent vers des biens et services à forte utilité sociale. Ainsi, le groupe Up permet aux entreprises et Comités Sociaux et Économiques (CSE) de proposer des avantages sociaux aux salariés et, aux pouvoirs publics, des aides ciblées aux populations. Son activité favorise le tissu local et, en cette période de crise sanitaire et sociale, soutient la relance de secteurs en difficulté.



De véritables avantages sociaux

Fondée en 1964 par des militants avec le soutien des partenaires sociaux, la coopérative Chèque Déjeuner avait pour objectif d'améliorer la pause déjeuner en associant l'ensemble des parties prenantes (bénéficiaires, employeurs, restaurants, pouvoirs publics). Rebaptisée groupe Up en 2015, elle permet aujourd'hui à 4 millions de salariés dans 140 000 entreprises ou collectivités de bénéficier de titres-restaurant, l'avantage social préféré des Français*, qui invitent à la déconnexion, contribuent au lien social et au bien-être des salariés.

Up accompagne aussi les CSE dans leur mission d'action sociale et culturelle avec ses titres cadeau et culture. Pour favoriser l'équilibre de vie des salariés, employeurs et CSE peuvent également financer l'accès aux services à la personne avec le CESU Chèque Domicile (Chèque emploi service universel)... Autant de solutions pour simplifier la vie des bénéficiaires et soutenir l'activité dans les territoires.

Des aides sociales

Et l'action de la Coopérative va bien au-delà. Le groupe Up produit des Chèque de Services pour plus de 1 200 CCAS (Centre communal d'action sociale) et 70 départements. Il s'agit par exemple des titres Alimentation et Hygiène délivrés aux plus démunis pour l'achat de biens de première nécessité. Tous ces titres deviennent progressivement des cartes, plus sûres dans leur utilisation. La carte UpCohesia par exemple a permis de venir en aide à 4 000 foyers à Saint-Martin et Saint-Barthélemy après le passage de l'ouragan Irma. Aujourd'hui, c'est aussi sous cette forme que l'État verse diverses allocations.

Mobilisée au moment de l'épidémie

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, l'État et les collectivités ont versé au moyen des Chèque de services, près de 2 millions de titres Alimentation et Hygiène à plus de 60 000 personnes sans domicile. À Brest par exemple, 1 400 familles exonérées du paiement des cantines, ou à Bordeaux, des étudiants aidés par le Crous, en ont bénéficié. Up a ainsi mobilisé ses équipes tout en assurant leur sécurité pour produire ces titres sociaux en urgence.

Enfin, le groupe Up a milité en faveur de l'augmentation du plafond d'utilisation des titres-restaurant de 19 à 38 euros et de l'extension de leur usage soir et week-end. Conscient que le secteur souffre, Up a également choisi d'anticiper les règlements des commerçants car ces titres participent aujourd'hui à la relance, au moment où la consommation des touristes et les repas d'affaires sont en nette baisse.

À l'heure de la digitalisation, Up reste donc fidèle à ses valeurs en soutenant la consommation locale, au bénéfice des employeurs, des utilisateurs et des commerçants. Alors que les États européens lancent des plans ambitieux de relance de plusieurs dizaines de milliards d'euros, les solutions proposées par la SCOP (Société Coopérative et Participative) permettent d'orienter l'argent là où il faut.

www.up.coop

ZOOM SUR LES TITRES CADEAU/CULTURE :

- **UpCadhoc**, c'est 780 enseignes, 62 000 points de vente agréés et plus de 10 000 commerces de proximité
- **Chèque Culture**, c'est plus de 8 millions d'utilisateurs, plus de 4 200 clients et plus de 2 000 affiliés
- **Chèque Lire**, c'est plus de 3 500 librairies dans toute la France



*source : sondage Robert Half

Le groupe Up est partenaire de



Ça fait du bien au quotidien